

Quand elle a atteint le service chargé du visa, un agent lui a dit qu'il y avait "un problème" concernant son passeport, mais qu'elle pourrait se charger de cela dans un bureau voisin. Cinq minutes après, elle était détenue.

"Un groupe de trois ou quatre d'entre eux est sorti et a déclaré: 'vous êtes en état d'arrestation. Venez avec nous'", a-t-elle rappelé la semaine dernière, par téléphone, depuis le Royaume-Uni. Gutteridge, qui est membre de 'Open Society Justice Initiative', a été gardée jusqu'au lendemain sans nourriture ni eau, et expulsée ensuite.

Des observateurs affirment que la déportation pourrait s'inscrire dans le cadre d'un effort plus large des gouvernements d'Afrique orientale visant à étouffer les enquêtes sur les opérations anti-terroristes – notamment celles qui découlent de l'attentat à la bombe de juillet 2010 en Ouganda, qui a tué 76 personnes regardant la finale de la Coupe du monde sur des écrans géants dans un restaurant à Kampala, la capitale ougandaise.

(Des agents kényans de l'immigration ont refusé la semaine dernière d'expliquer exactement la raison de la déportation de Gutteridge, exigeant une demande écrite pour obtenir l'information; un document du 22 mai envoyé à Gutteridge et signé par le ministre de l'Immigration, Otieno Kajwang, indiquait seulement que sa "présence au Kenya est contraire à l'intérêt national").

Répression régionale

La répression contre les militants des droits remonte à septembre 2010, lorsque les autorités ougandaises avaient arrêté Al-Amin Kimathi, coordonnateur exécutif de 'Kenya's Muslim Human Rights Forum' (Forum musulman de défense des droits humains du Kenya), après qu'il s'est rendu à Kampala pour suivre une audience sur les suspects arrêtés au lendemain des attaques de juillet. Les suspects comprenaient sept Kényans qui ont été extradés vers l'Ouganda dans une opération que la Haute cour du Kenya a jugée illégale depuis.

Kimathi a été accusé de terrorisme, de meurtre et de tentative de meurtre et demeure en détention en Ouganda. L'affaire a été confiée à la Haute cour de l'Ouganda, mais aucun procès n'a été engagé.

En décembre 2010, Gutteridge avait été déjà expulsée de l'Ouganda après avoir tenté de suivre les audiences pour la libération sous caution des huit prévenus kényans.

Ensuite, en avril 2011, quatre militants kényans des droits ont été empêchés d'entrer en Ouganda bien qu'ils aient arrangé une rencontre avec le président du tribunal, Benjamin Odoki. Dans cette affaire aussi, aucune explication n'a été fournie.

Rachel Nicholson, chargée de plaidoyer pour le 'East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project' (Projet des défenseurs des droits de l'Homme dans l'est et la Corne de l'Afrique), a déclaré qu'il apparaissait que les gouvernements kényans et ougandais "ne veulent pas que ces affaires soient examinées".

"C'est inquiétant que cela ressemble à une tentative pour décourager les autres défenseurs des droits humains d'enquêter correctement sur leurs préoccupations concernant la manière dont ces affaires sont gérées", a-t-elle souligné.

Ben Rawlence, chercheur pour 'Human Rights Watch', a également exprimé une préoccupation sur cette tendance.

Se référant à l'expulsion de Gutteridge du Kenya, il a indiqué: "Je pense que c'est un développement très inquiétant pour les droits de l'Homme en Afrique orientale lorsqu'une personne, qui recherche les failles dans un procès contre ces suspects du terrorisme, est expulsée pour avoir apparemment fait son travail".

Mauvais classement du Kenya

Le Kenya a déjà un mauvais classement pour le traitement des activistes des droits, a affirmé Rawlence, notant que "des éléments proches des forces de sécurité ont déjà menacé des défenseurs des droits de l'Homme".

Il a également cité l'assassinat en 2009 des activistes Oscar Kamau King'ara et John Paul Oulu. Les deux hommes, connus pour leurs enquêtes sur la torture et les massacres présumés de la part de la police, ont été tués dans Nairobi centre dans une attaque qui a aussitôt suscité des accusations sur l'implication de la police.

Mais Nicholson a déclaré que les efforts visant à bloquer les enquêtes sur les opérations anti-terroristes récentes ont marqué un changement troublant dans le traitement des militants des droits par le gouvernement ougandais.

"Nous avons constaté que le traitement des défenseurs des droits de l'Homme, qui enquêtent sur ces cas, n'est pas compatible avec le traitement passé des défenseurs des droits humains par le gouvernement ougandais et qu'il est tout à fait spécifique pour ces cas", a indiqué Nicholson.

Rawlence a déclaré que la réponse aux attaques de juillet a montré une collusion entre les deux pays.

Ce point a été repris par Gutteridge, qui a indiqué qu'il était devenu "de plus en plus évident qu'il y a un degré élevé de complicité kényane dans tous ces délits".

Par la suite, elle et Nicholson ont toutes deux déclaré qu'il était peu probable que les expulsions réussissent à décourager les militants des droits de mener leurs enquêtes – et ont estimé qu'elles pourraient avoir un effet inverse.

"Le fait qu'ils s'opposent si clairement à tout effort de jeter la lumière sur ce qu'ils font, et sur les types d'abus qu'ils commettent, constitue simplement la preuve que quelque chose de malencontreux se passe", a souligné Gutteridge.

Nicholson a indiqué que les militants des droits "continuent d'être très inquiets" sur le traitement des suspects de l'attentat à la bombe de juillet 2010, et a soutenu que "les restrictions techniques qui leur ont été imposées ne les empêcheront pas de suivre l'affaire". (FIN/2011)